

## **Modification #1 DDP #A0480-13-0051**

**À la page 15 de 55, CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ÉVALUATION, Critères techniques côtés par points pour l'Accord-cadre de financement par le séquestre-administrateur**

**Supprimer : TC3**

Le soumissionnaire démontre à travers leur expérience présentée dans leur CV que le séquestre-administrateur de l'accord-cadre de financement (TO1) possède nombre d'années d'expérience à titre de séquestre-administrateur de l'accord-cadre de financement tel que défini dans la Demande de propositions dans les cent quatre-vingt (180) derniers mois.

**Remplacer par : TC3**

Le soumissionnaire démontre à travers leur expérience présentée dans leur CV que le séquestre-administrateur de l'accord-cadre de financement (TO1) possède le nombre d'années d'expérience à titre de séquestre-administrateur de l'accord-cadre de financement tel que défini dans l'Appendice B-1 de la Demande de propositions dans les cent quatre-vingt (180) derniers mois.